



Délibération n° 35 / 2019

Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN

PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT

19 DEC. 2019

D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille dix-neuf, le seize décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Michelle CASSAR, Maire,

Etaient présents : Mesdames Isabelle BARDIN, Sylvie CINÇON, Jasmine DE BLOCK Danièle DUBOUCHER, Véronique GIMENEZ, Isabelle IRIBARNE Monique MARCILLAC, Karine QUEVEDO, Fabienne THALAMAS, Katia TROCHAIN, Michèle WASSELIN, Jeanne ZONCA, Messieurs Cyril AMIRAUT, Julien BIEGEL, Daniel DELAUZE, Denis GALINIER, Marc GERVAIS, Mickaël GIL, Joseph MARCO, Patrick MATTERA, Jean-Marie POURTIER, Rémi SIE, Thierry QUILES.

Absents excusés Mme Anne-Marie CALMES (pouvoir à Mme Danièle DUBOUCHER), Mme Marie-Thérèse MERCIER (pouvoir à Mme Isabelle IRIBARNE), M. Daniel BERAUD (pouvoir à M. Marc GERVAIS), M. Gaspard MESSINA (pouvoir à Mme Fabienne THALAMAS).

Absents non excusés : M. Bernard PRIOU.

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Karine QUEVEDO a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Travaux - Création d'un nouveau cimetière – Autorisation

Monsieur Denis GALINIER, Adjoint au Maire, délégué à l'urbanisme et aux travaux, expose au Conseil municipal :

Monsieur GALINIER rappelle au conseil que les deux cimetières communaux ne permettent plus à moyen terme d'inhumations et qu'aucune capacité d'agrandissement n'est envisageable. La commune a donc acquis un terrain afin d'y édifier un nouveau cimetière.

Vu l'article L.2223-1 du Code Général des Collectivités Territoriales disposant que la création d'un cimetière est décidée par le conseil municipal,

Vu le rapport de Monsieur Jean-François DADOUN, hydrogéologue agréé, en date du 18 février 2019 émettant un avis favorable au projet de création d'un cimetière sur la parcelle cadastrée section BO n° 160 d'une superficie de 6365 m² située au lieu-dit « La Peyrière », appartenant à la commune de Pignan,

Considérant la nécessité de créer un nouveau cimetière à Pignan en raison du faible nombre de places restant dans les cimetières actuels,

Commune de PIGNAN (Hérault)

Délibération n° 35/2019

Objet : Travaux - Création d'un nouveau cimetière – Autorisation

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de suffrages exprimés :

- APPROUVE la création d'un nouveau cimetière sur la parcelle BO n° 160 d'une superficie de 6 365 m², située au lieudit « La Peyrière»,
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout acte y afférent.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 24

Nombre de votants : 28 (dont 4 pouvoirs)

Votes : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 1 (M. Jean-Marie POURTIER)

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,



Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte de la mairie ;
que la convocation du conseil avait été faite le 6 décembre 2019.
Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN